

Zeitschrift:	Mitteilungen der Vereinigung Schweizerischer Archivare = Nouvelles de l'Association des Archivistes Suisses
Herausgeber:	Vereinigung Schweizerischer Archivare
Band:	34 (1982)
Artikel:	Les archivistes et le nouveau dictionnaire historique et biographique de la Suisse
Autor:	Santschi, Catherine
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-770661

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

K

LES ARCHIVISTES ET LE NOUVEAU DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET BIOGRAPHIQUE DE LA SUISSE

PAR CATHERINE SANTSCHI

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 27 mars 1981, consacrée à un projet de refonte ou de remise à jour du *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, les membres de l'Association des archivistes suisses, après avoir écouté divers rapports sur l'entreprise projetée et sur d'autres ouvrages collectifs du même genre (*encyclopédies cantonales, Helvetia sacra*) ont exprimé un scepticisme poli quant aux chances de succès de ce nouveau recueil. Sans en nier l'utilité, sans refuser formellement leur collaboration, ils l'ont généralement soumise à des conditions restrictives, de telle sorte que si le projet présenté se réalise, notre Association n'y prendra aucune part officielle.

Les divers propos échangés à cette réunion, une étude conduite il y a une dizaine d'années sur l'élaboration des dictionnaires historiques en Suisse depuis la fin du XVII^e siècle, et ma propre participation à deux encyclopédies cantonales, ces trois éléments m'ont incitée à reprendre ici la question. On examinera donc l'histoire de ces entreprises, pour dégager quelles sont les conditions particulières et spécifiques à leur réalisation. On étudiera en particulier le problème épineux des collaborateurs, de leurs relations avec la direction de l'ouvrage. On situera ensuite les archivistes par rapport à une telle entreprise, pour définir, autant que faire se peut, la possibilité de leur participation à un dictionnaire tel que le *DHBS*.

Les dictionnaires historiques

Sans vouloir remonter jusqu'à Isidore de Séville et à ses continuateurs du Moyen Âge, dont la vocation est encyclopédique plutôt qu'historique, le premier dictionnaire historique est à ma connaissance celui que publia en 1674, à Lyon, l'abbé Louis Moréri (1643—1680). Ce compilateur ingénieux n'avait que vingt-cinq ans lorsque ses amis le persuadèrent de publier en un volume imprimé, un «recueil considérable» qu'il avait fait, pour son usage personnel, des fruits de ses lectures¹. Il réalisa en cinq ans «ce dessein, qui auroit épouvanté un homme moins laborieux que lui» et la première édition, en un volume in-folio, eut un tel succès qu'elle fut suivie d'une vingtaine d'autres en français, outre les traductions et les remaniements en langues étrangères.

Ce propos de mettre à disposition des lecteurs pressés une somme, présentée sous une forme commode, de toutes les connaissances historiques, devait correspondre à un véritable besoin, puisqu'il fut bientôt imité. En 1677, le professeur bâlois Jean-Jacques Hofmann (1635—1706) publia, en deux volumes in-folio, un *Lexicon universale Historico - Geographico - Chronologico - Poetico - Philologicum*. Sans doute l'imitation

n'était-elle pas parfaite: en particulier, ainsi qu'on peut s'en rendre compte en comparant les articles relatifs aux villes suisses dans les deux ouvrages, le professeur bâlois était évidemment mieux renseigné que Moréri sur l'histoire et la géographie locales et régionales. Toutefois, le roi de France, ou plutôt ses bureaux chargés de contrôler l'imprimerie refusèrent d'accorder un privilège à ce recueil édité aux frais du libraire genevois Herman Widerhold², qui était, au moins dans sa conception, une contrefaçon du Moréri.

D'autres éditions suivirent. La traduction allemande du Moréri, publiée à Leipzig en 1709 sous la direction du théologien réformé Johann Franz Buddeus (1667—1729), intitulée *Allgemeines historisches Lexicon*, était si pleine de contre-sens et d'erreurs sur les faits, qu'elle incita un savant bâlois, le professeur et bibliothécaire Jacob Christoph Iselin (1681—1737) à en donner lui-même une édition, fortement revue, corrigée et même augmentée, notamment en ce qui concernait l'histoire suisse. Il fallait bien les connaissances approfondies, l'«inépuisable obligeance», et surtout l'énorme puissance de travail de J.C. Iselin pour venir à bout d'une pareille entreprise. Mais, dès cette époque, on dut se rendre compte qu'un homme seul ne pouvait y parvenir. Parmi les collaborateurs dont le savant bâlois sut s'entourer, figurait Johann Rudolf von Waldkirch (1678—1757), professeur de droit à Berne, puis à Bâle, auteur d'une *Gründliche Einleitung zu der Eygenössischen Bunds- und Staats-Historie*. Celui-ci fit à son tour appel à des collaborations au niveau cantonal, et c'est alors qu'on se heurta à cette difficulté, constante dans l'historiographie suisse de l'Ancien Régime: des gouvernements cantonaux dont celui de Berne censurèrent ou même interdirent la publication de certains articles, notamment des généalogies³. Si utiles, si innocents fussent-ils, ces travaux historiques excitaient la méfiance des autorités.

Malgré ce handicap, le *Neuvermehrtes Historisch- und Geographisches Allgemeines LEXICON* de Jacob Christoph Iselin parut à Bâle, en 1726, en quatre pesants in-folio. Par l'abondance des matériaux nouveaux concernant la Suisse, il constituait le premier dictionnaire historique et biographique de la Suisse, si l'on laisse de côté quelques tentatives avortées ou des ouvrages restés manuscrits, tels que ceux de David Hottinger (1710), Johann Jacob Scheuchzer (*Lexicon geographicum Helvetiae*, manuscrit, 1722—1731 environ) et Johann Meister (projet d'un *Schweizer-Lexicon*, 1724)⁴. D'autre part, les articles de ce dictionnaire furent fortement mis à contribution dans les éditions françaises postérieures du dictionnaire de Moréri. En particulier celui qu'on appelle le «Moréri de Bâle», publié en 1731—1732 par Pierre Roques (1685—1748), alors pasteur de la communauté de langue française de Bâle, doit beaucoup à son cousin le dictionnaire d'Iselin. De plus, dans un supplément paru en 1743—1745, Pierre Roques, ayant obtenu de nouvelles collaborations, polémiquait assez aigrement contre l'abbé janséniste Claude-Pierre Goujet (1697—1767) qui avait publié dès 1735 divers suppléments et rééditions du Moréri fondés sur l'édition de Paris de 1725, ne tenant nul compte des recherches qui se faisaient du côté bâlois, mais au contraire critiquant assez violemment l'ouvrage de Roques. Le fond du conflit était en réalité de caractère confessionnel ou plutôt de politique religieuse, qui empoisonnait encore les relations entre savants et gênait la circulation et la diffusion des informations scientifiques.

D'autres dictionnaires historiques et géographiques parurent à cette époque, tels que celui d'Antoine-Augustin Bruzen de La Martinière (1662—1749), qui connut trois éditions, ou le *Zedlerisches Universal Lexicon*, publié à Leipzig. Tous étaient des compilations, ou n'offraient de matière originale que dans la mesure où l'on avait fait appel à des collaborateurs spécialisés. Nul ne pouvait donc prétendre, à cette époque, parcourir seul le champ des études historiques et géographiques.

Le «Schweizerisches Lexicon» de Leu

Ce qui était évident pour l'histoire universelle se révéla l'être aussi pour un domaine beaucoup plus restreint, celui de l'histoire suisse. Les vingt volumes du Zuricois Hans Jacob Leu (1689—1768), intitulés *Allgemeines Helvetisches, Eydgenössisches oder Schweizerisches Lexicon*, parus de 1747 à 1765, avaient sans doute été entièrement rédigés par leur auteur et surtout par son fils. Sans doute aussi la conception générale, la mise en train de l'ouvrage n'eussent-elles pas été possibles sans les connaissances étendues et approfondies de H.J. Leu. Mais ce sont précisément l'étendue et la profondeur de ses connaissances en histoire suisse qui lui permettaient de sentir ses limites et de susciter la collaboration d'autres historiens pour réaliser l'œuvre dans son entier.

Par sa longue carrière administrative et politique, Leu était admirablement placé pour obtenir ces collaborations. Après avoir rempli divers emplois subalternes à la Chancellerie, puis à la Bibliothèque de Zurich, il fut, dès 1713, chargé de rédiger les comptes rendus des diètes évangéliques et des diètes générales. Comme sous-secrétaire d'Etat, puis comme secrétaire d'Etat, comme membre du Conseil ordinaire, trésorier, et finalement comme bourgmestre de Zurich, il avait assumé de nombreuses missions en Suisse et à l'étranger. Ces activités lui avaient permis de rencontrer toutes les personnalités marquantes de Suisse. Les qualités de tact et de diplomatie nécessaires à leur accomplissement devaient aussi lui permettre de franchir les obstacles politiques et le handicap indéniable constitué par la méfiance des gouvernements à l'égard des historiens.

La rédaction et la publication du *Schweizerisches Lexicon* sont le couronnement d'une œuvre scientifique de première qualité. Parmi les nombreux travaux historiques, généalogiques, topographiques et surtout juridiques qui l'ont précédé, la place d'honneur revient au *Stadt- und Landrecht, darinn der dreyzehn und zugewandten Löblichen Städt und Orten der Eidgenoßschaft Stadt- und Landgesetze vorgestellt und mit Anmerkungen erläutert worden*, paru à Zurich en 4 volumes in-quarto, 1727—1746. Leu s'est efforcé d'y réunir en un corps toutes les lois des villes et des cantons suisses, de les ordonner, de les expliquer et de les annoter en les justifiant à l'aide du droit naturel, des lois juives, du droit romain et du droit canonique. Ces quatre volumes témoignent non seulement de la profonde érudition de leur auteur, mais encore de son sens de l'organisation et de sa capacité de collaborer avec des historiens et des juristes d'autres cantons. En effet, pour venir à bout d'une entreprise aussi vaste et aussi spécialisée à la fois, Leu a dû faire appel à divers correspondants, meilleurs connaisseurs que lui des particularités de leurs droits respectifs.

Ces apports d'autres cantons n'étaient possibles que grâce à l'estime dont jouissait Leu, non seulement dans les milieux politiques mais encore parmi les historiens, du reste étroitement liés à la vie politique des cantons. Cette correspondance préparait et annonçait celle qui se poursuivit sans désemparer de 1746 à la fin de la vie de H.J. Leu et permit l'élaboration, la rédaction et la publication du *Schweizerisches Lexicon*.

Le programme de ce dictionnaire, longuement exposé dans l'introduction du premier volume, n'était en soi pas très différent de celui des dictionnaires historiques antérieurs. Mais il s'attachait à un territoire beaucoup plus restreint, de surcroît très divers, très provincial et très mal connu. C'est pourquoi la plupart des articles ne pouvaient être simplement copiés dans d'autres dictionnaires géographiques ou historiques ou dans des ouvrages de topographie générale — bien que Leu avoue dans sa préface avoir utilisé parfois les mêmes instruments de travail que les auteurs de ces dictionnaires — mais beaucoup d'objets très particuliers nécessitaient des recherches nouvelles et originales. Bien plus, il fallait d'abord établir une liste complète de tous les lieux, si petits fussent-ils, et de tous les personnages ou de toutes les familles dont on devait donner une notice historique, biographique ou généalogique. Aussi la correspondance avec des savants, des généalogistes et des magistrats ou des fonctionnaires de bonne volonté disséminés dans toute la Suisse que Leu poursuivit pour rassembler ses matériaux remplit-elle, classée par cantons, vingt forts volumes manuscrits⁵.

On a parlé de magistrats et de fonctionnaires de bonne volonté: en effet, Leu ne trouva pas partout, ni pendant toute la durée de son entreprise, des historiens de premier ordre pour lui fournir des informations. Lui-même et ses correspondants durent souvent s'adresser aux gouvernements cantonaux et aux chanceliers d'Etat, élaborer des questionnaires, demander aux classes de pasteurs, aux étudiants des académies, aux familles même des détails sur tel village, sur telle paroisse, telle seigneurie, telle famille ou tel personnage. Ainsi non seulement ce dictionnaire reflète la Suisse du XVIII^e siècle dans sa diversité fourmillante, mais encore il joua un rôle non négligeable de stimulant pour la recherche historique dans les milieux les plus divers, et contribua puissamment à augmenter et à diffuser la connaissance approfondie des différentes parties de la Confédération.

Il faut cependant relever la qualité très inégrale de ces correspondants. Très tôt, la réputation du dictionnaire en souffrit. La nécessité de trouver rapidement, sous la contrainte de l'ordre alphabétique, des renseignements généalogiques, obligea Leu à demander l'aide des familles elles-mêmes. «Quelques-unes, observe le bibliographe Gottlieb Emanuel von Haller, envoyèrent des informations entièrement conformes à la vérité et au projet. D'autres ornèrent leur histoire de détails impossibles à prouver. D'autres encore ne répondirent même pas. Il dut alors recourir à des informations d'autre provenance»⁶. Il semble en effet, si l'on en juge par ces lettres, que les correspondants occasionnels de Leu se sont fait des illusions sur la nature exacte de son dictionnaire: ils l'ont pris non pas pour un ouvrage scientifique — et la plupart d'entre eux n'avaient aucune idée des exigences techniques et documentaires d'une telle entreprise — mais pour un «nobiliaire», ou une série alphabétique de panégyriques des grands hommes et

des familles patriciennes des cantons suisses. D'où, évidemment, les insuffisances scientifiques de ces contributions.

Quant aux historiens de métier, qui disposaient d'une méthode et de bons moyens d'information, ils s'engagèrent dans l'entreprise par dévouement, par résignation, ou par inconscience. Par exemple, il ressort de la lettre suivante, adressée à Leu le 18 février 1749 par l'historien lausannois Abraham Ruchat, que celui-ci avait sous-estimé l'ampleur et surtout la profondeur du projet: «Il me paraît, Monsieur et très-honoré Seigneur, que vous vous êtes fait un plan d'une étendue immense, et qui demande, pour l'exécuter, la vie la plus longue et la santé la mieux affermie. Dieu veuille vous donner l'une et l'autre, pour pouvoir amener heureusement cet ouvrage à sa fin. Mais voudriez-vous bien me permettre la liberté de vous représenter que vous pourriez fort bien, sans faire tort à votre ouvrage, et cependant vous épargner de la peine, omettre un grand nombre de noms de personnes obscures et de lieux obscurs, comme métairies, petits hameaux, etc., dont aucun mortel ne s'informera jamais.»⁷

Ce qui frappe, lorsqu'on examine la correspondance de Leu et si on la compare avec les volumes du dictionnaire auxquels elle se rapporte, c'est l'incroyable rapidité d'exécution, de rédaction et de publication des articles. L'échange de lettres n'a commencé qu'en 1746, soit une année avant la parution du premier volume. Simultanément, Leu constituait des listes de lieux et de personnes à traiter, les envoyait pour correction, rédigeait les articles avec son fils, les soumettait pour correction à ses meilleurs correspondants, et avant même la parution d'un volume, préparait la matière pour les suivants. Tout cela en accomplissant les devoirs de ses charges politiques et gouvernementales toujours plus importantes, et malgré les lenteurs de la poste, le scepticisme ou l'incapacité de ses collaborateurs.

Une telle efficacité ne peut se concevoir que par la simplicité du projet et de son organisation. Travaillant en équipe avec son fils, seul rédacteur, Leu ne perdait pas de temps à ces travaux de coordination qui mangent aujourd'hui souvent les forces des chefs d'entreprise. Traitant ses correspondants avec courtoisie et fermeté, il ne se laissait jamais détourner de son propos par les suggestions byzantines des uns, saugrenues des autres.

Cette rapidité d'exécution était d'ailleurs nécessaire si l'on voulait éviter de démobiliser les correspondants et de décourager les souscripteurs du livre. Prenant seul le risque financier, Leu n'avait pas de support institutionnel qui lui permit d'envisager une publication qui, comme plus tard le *Schweizerisches Idiotikon* ou le *Glossaire des patois de la Suisse romande*, pût s'étendre sur cent ans et plus.

Le choix était donc clair: entre la perfection et l'efficacité, Leu a opté pour une publication rapide, acceptant d'avance les critiques, qui ne lui furent pas épargnées, pensant probablement que ses travaux seraient plus utiles ainsi que cachés au fond d'un tiroir.

Le supplément par H.-J. Holzhalb

Le pharmacien zuricois Hans-Jakob Holzhalb (1720—1807), qui s'attacha dès 1782 à la rédaction et à l'édition d'un nécessaire *Supplement zu dem allgemeinen helvetischen eidgenössischen oder schweizerischen Lexicon* de Hans-Jacob Leu, disposait d'une certaine expérience des publications historiques et généalogiques⁸. Toutefois, n'étant pas situé aussi haut que Leu dans la hiérarchie politique, il ne put trouver des correspondants dans chaque canton, ni même utiliser les matériaux que Leu avait réunis lui-même en vue de publier des suppléments. En outre, comme il n'avait pas une fortune suffisante pour assumer lui-même le risque financier de ces volumes, lui et son éditeur se heurtèrent à de nombreuses difficultés matérielles et commerciales. C'est seulement lorsque, sur les conseils de ses amis, l'auteur se décida à dédier ses suppléments à tous les Cantons du Corps helvétique pour obtenir de l'argent, que l'impression put commencer, au mois de mai 1785⁹. A ce moment-là déjà des ouvrages d'érudition n'étaient pas rentables sans subvention officielle.

Appliquant une méthode assez semblable à celle de Leu, Holzhalb a donc publié, de 1786 à 1795, six volumes de suppléments. Ces suppléments, qui renvoient toujours très exactement aux pages imprimées du dictionnaire de Leu, sont tantôt des corrections apportées à des articles déjà existants, tantôt, et plus souvent, des additions à ces articles. Les additions sont de trois sortes: premièrement des informations complémentaires sur les familles pour les périodes anciennes et surtout les continuations des généalogies jusqu'au dernier quart du XVIIIe siècle; deuxièmement des adjonctions relatives à la carrière militaire des personnages: Holzhalb semble avoir été particulièrement bien informé, peut-être grâce aux ouvrages du baron Beat Fidel Anton Zurlauben, sur cet aspect des biographies; enfin et troisièmement des adjonctions d'ordre littéraire et bibliographique: Holzhalb a complété les listes des œuvres des personnages cités dans le *Schweizerisches Lexicon* de Leu et les bibliographies des différents articles; en cela, la *Bibliothek der Schweizer-Geschichte* publiée par Gottlieb Emanuel von Haller dans les années précédentes semble lui avoir été d'un grand secours.

Le Dictionnaire historique et biographique de la Suisse

Le XIXe siècle, époque d'accumulation, d'élargissement et d'approfondissement des connaissances, a vu paraître de nombreux ouvrages spécialisés sur l'histoire suisse, sur l'Eglise, sur la géographie (le dictionnaire de Markus Lutz), et surtout des monographies et des dictionnaires d'histoire cantonale, matière plus aisée à dominer par des individus ou par des équipes. Il fallut attendre le début du vingtième siècle pour qu'un éditeur, Victor Attinger (1856—1927), encouragé par le succès du *Dictionnaire géographique de la Suisse* qui s'était réalisé sous sa direction de 1902 à 1910, eût l'idée et surtout l'audace d'entreprendre un nouveau «Lexicon». Les intentions d'Attinger et de ses collaborateurs, les conditions dans lesquelles elles se sont réalisées sont excellemment résumées dans la préface du premier volume, publiée en 1921, et dans la postface du VIIe volume, signée en 1933 par la Société anonyme du *DHBS*, qui avait pris le relais de

l'éditeur Attinger. J'ai complété cette information en consultant, aux Archives de l'Etat de Neuchâtel, les archives du *DHBS* qui ont été remises à ce service par la maison Attinger. Elles sont composées 1° de deux séries de copies de lettres, l'une relative à l'aspect commercial et à la souscription, l'autre à l'élaboration scientifique de l'oeuvre; 2° de dossiers de correspondance avec lettres reçues et doubles de lettres envoyées, classés alphabétiquement par correspondant.

Des éléments ainsi rassemblés, on peut tirer plusieurs «leçons» sur les conditions nécessaires à la réalisation d'une telle oeuvre.

Dans la *conception générale*, tout d'abord. A aucun moment, les initiateurs du *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse* n'ont envisagé une simple remise à jour du dictionnaire de Leu. Ils ne s'y réfèrent jamais. Pour Attinger, le dictionnaire qu'il entreprenait devait être «digne de la Suisse au temps présent et dans l'avenir»¹⁰. A ses yeux, il devait exister une distance infranchissable entre l'oeuvre du magistrat zuricois des Lumières et une entreprise propre à son époque, puisqu'il affirmait même qu'on ne ferait pas d'autre dictionnaire de ce genre durant cent ou deux cents ans. Du reste, il y avait un obstacle commercial de taille: le *Lexicon* de Leu comptait vingt volumes. Partir sur cette base, y ajouter toutes les acquisitions de la science historique et des recherches biographiques suisses des cent dernières années, choisies selon les mêmes critères, c'était lancer une entreprise disproportionnée, impossible à assumer financièrement.

Ayant conçu un dictionnaire en six volumes, Attinger avait en tête le modèle qu'il venait de réaliser, le *Dictionnaire géographique de la Suisse*. Il vivait même dans la «terreur» — c'est le mot qu'il emploie — qu'on ne l'accusât de vouloir faire une simple doublure du *DGS*. Du reste, les jalousies qu'avait engendrées cette réussite ne furent pas sans lui créer quelques difficultés. Mais, inversément, l'aide efficace des autres artisans du *DGS*, le bibliothécaire Heinrich Brunner de Winterthour en particulier, lui permit de faire démarrer son oeuvre dans les meilleures conditions. C'est en effet H. Brunner qui établit la nomenclature de base, en se fondant sur le *DGS*, et sur le *Lexicon* de Leu et sur d'autres recueils, et c'est la bibliographie rassemblée en vue du *DGS* qui fournit les premiers éléments d'information pour le projet. Par la suite, en cours d'élaboration, la nomenclature fut augmentée par l'apport et les suggestions de tous les historiens qui avaient été associés à l'entreprise. Il ne s'agissait donc pas de remettre à jour un dictionnaire vieux d'un siècle et demi, mais de créer un instrument de travail qui reflétait tous les progrès de la connaissance historique pour les mettre à la disposition du public du début du XXe siècle, public large et aux exigences diverses.

La *direction* de l'entreprise était sans doute le problème essentiel que devait résoudre V. Attinger avant de recruter des collaborateurs et de se lancer dans la rédaction et la publication. Il est inutile d'insister sur les qualités d'énergie, de courage, de ténacité et de savoir-faire qui sont nécessaires à une telle réalisation. Si l'on compare les conditions relativement favorables dans lesquelles Hans-Jacob Leu a conçu et réalisé son *Schweizerisches Lexicon* avec les difficultés de toute sorte rencontrées par le pharmacien

Hans-Jakob Holzhalb pour publier son supplément, on voit que la situation sociale et politique de l'initiateur joue un rôle déterminant dans la réussite d'un tel ouvrage. Leu avait de nombreux atouts: sa «surface» politique et sociale lui permettait d'obtenir des collaborations dans tous les cantons en faisant agir des leviers politiques au plus haut niveau de la hiérarchie. Ses moyens financiers et son réseau de relations lui permettaient d'assumer le risque commercial d'une entreprise plus prestigieuse que lucrative — on serait tenté d'écrire: une entreprise *forcément déficitaire*. Enfin son autorité scientifique, son expérience, son sens de l'organisation lui permettaient de tenir en mains tous les fils intellectuels d'un programme aussi vaste.

Il est assez oiseux de se demander si le XXe siècle a produit des personnalités disposant de pareils atouts. Sans doute auraient-elles quelque peine à trouver leur place dans la société actuelle. N'étant ni homme politique ni historien, Victor Attinger résolut élégamment le problème. Il renonça d'emblée à constituer un comité de rédaction. C'est ainsi qu'il écrivait le 8 juillet 1917 à l'un des collaborateurs de la première heure, Placide Bütler, professeur à Saint-Gall: «Une commission de rédaction n'est à mon avis pas possible. Je l'ai tentée au début du Dictionnaire géographique, et si j'avais continué avec ma commission, je crois bien que la plus grande partie du XXe siècle y aurait passé. En tout cas je n'aurais pas vu la fin de l'œuvre. Il faut plutôt avoir des collaborateurs cantonaux bien conscients de leur fonction, des directeurs-réviseurs capables, et surtout des secrétaires généraux à la hauteur de l'entreprise».

Quitte à être suspecté d'autoritarisme, V. Attinger usa du droit que lui conféraient les risques considérables qu'il assumait: il s'entoura d'hommes qu'il choisit *lui-même* pour leurs capacités, leur autorité scientifique et, *last but not least*, pour leur dévouement à l'entreprise. Dès le début des travaux préparatoires, en automne 1914, il s'assura l'appui du Neuchâtelois Marcel Godet (1877—1949), qui fut directeur de la Bibliothèque nationale de 1909 à 1946. Godet, homme de lettres plein de finesse et de tempérament, était surtout un organisateur et un vulgarisateur. En septembre 1917, l'ouvrage allait s'engager dans la voie de la réalisation, lorsque V. Attinger s'adjoint encore Heinrich Türler (1861—1933), archiviste de la Confédération et ancien archiviste d'Etat de Berne. Türler, juriste et historien, professeur de sciences auxiliaires de l'histoire, connaissait admirablement, en tant qu'archiviste, tous les rouages et les ressorts de l'administration cantonale bernoise et ceux de l'administration fédérale. Il jouissait à Berne d'une autorité scientifique incontestée. Ainsi constituée, l'équipe directoriale était véritablement, comme l'avait été Leu un siècle et demi plus tôt, placée au carrefour de l'édition sous son aspect commercial, de la science et de l'information et même des institutions publiques.

Dans le même temps qu'il mettait au point la nomenclature de base et préparait le fascicule-spécimen du futur *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, V. Attinger en jetait les fondements commerciaux et surtout s'affairait à recruter les collaborateurs généraux et les collaborateurs-chefs des cantons, qui à leur tour allaient recueillir dans leurs cercles respectifs les matériaux scientifiques et l'iconographie, et rechercher les spécialistes de tel domaine particulier. Il approcha ainsi à titre personnel, en al-

lant leur rendre visite, un certain nombre d'historiens, professeurs, bibliothécaires ou archivistes, qui jouissaient dans leur canton et généralement aussi sur le plan suisse d'une grande autorité scientifique et morale. D'emblée, la rétribution fut fixée, sur la base de ce qui avait été pratiqué pour l'élaboration du *Dictionnaire géographique de la Suisse*, à 10 centimes la ligne — selon les personnes ou leurs prétentions, Attinger alla jusqu'à 20 centimes. Les collaborateurs-chefs et leurs aides touchaient un forfait mensuel. Cette rétribution était trop basse pour inciter les auteurs et ceux qui les encadraient à transformer leur contribution en une confortable prébende viagère, et suffisante pour obtenir d'eux la discipline nécessaire, en particulier la tenue des délais.

C'est seulement lorsqu'il crut pouvoir compter sur quelques collaborateurs efficaces et bien motivés que V. Attinger, en été 1917, demanda l'appui de la Société générale suisse d'histoire, dont il avait préalablement «noyauté» le comité, de la Société suisse d'héraldique, dont le président lui était acquis, et de la Société d'histoire de la Suisse romande. Les appuis des cantons et des sociétés cantonales d'histoire lui furent procurés par les collaborateurs-chefs des différents cantons. Surtout, le projet qu'il présenta était parfaitement au point: jamais V. Attinger n'aurait couru le risque de se faire déchirer à belles dents en venant se présenter tout seul, sans projet précis, sans caution scientifique, devant une compagnie d'historiens telle qu'était alors la Société suisse d'histoire.

Ainsi l'entreprise put débuter. Au prix de révisions parfois douloureuses, de conflits inévitables, de médiocrités ou de disproportions acceptées avec résignation, malgré les difficultés financières causées par l'évolution économique des années vingt, la rédaction et la publication se poursuivirent parallèlement en allemand et en français de 1918 (année où le premier fascicule fut remis à l'imprimeur) à août 1934, date où fut signée la postface du *Supplément*.

En cours de route, le programme primitif subit quelques modifications: en commençant son entreprise, V. Attinger pensait qu'elle pourrait être contenue en six volumes, et il avait fait son plan financier en conséquence. Mais la matière historique, qui suppose des approches et des discours très divers, ne se laisse pas circonscrire aussi facilement que la géographie. Les articles des premiers volumes crurent en nombre et en longueur, en particulier sous l'influence du modèle de Leu et sous la pression des familles, de sorte qu'il fallut, dès 1927, procéder à des coupes sombres: c'est alors que commencèrent les pleurs et les grincements de dents, les auteurs s'estimant lésés par chaque coupure que l'on opérait, les familles encore davantage, les Suisses alémaniques se jugeant birmés par les Romands et vice versa, et même les Vaudois estimant qu'on avait accordé une trop grande importance aux autres cantons romands. Dans ce concert d'imprédictions, les directeurs, les secrétaires généraux et les collaborateurs-chefs avaient fort à faire pour maintenir l'harmonie, mettre un baume sur les amours-propres blessés, et faire progresser l'ouvrage à un rythme régulier.

L'activité des collaborateurs-chefs cantonaux constitue l'un des ressorts principaux de cette réalisation. Dans l'organisation prévue par V. Attinger, leur cahier des charges

était considérable: ils devaient vérifier la nomenclature de base pour éliminer les noms inutiles et ajouter ceux qui manquaient, recruter des collaborateurs dans leur canton pour tous les articles qu'ils ne rédigeaient pas eux-mêmes, centraliser les contributions, faire respecter les délais, relire les épreuves pour tout ce qui concernait leur canton et même quelquefois veiller à ce que les collaborateurs reçoivent leurs maigres honoraires. Les prestations exigées sont importantes. Si l'on examine par exemple la correspondance échangée entre le secrétariat du *DHBS* et le collaborateur-chef pour le canton de Lucerne, l'archiviste d'Etat Peter-Xaver Weber, on constate qu'en 1930, ce dernier a envoyé 15 cartes ou lettres au secrétariat, accompagnant soit des articles (jusqu'à 20 par lettre), soit des armoiries, soit des documents iconographiques; en 1931, 7 lettres; en 1932, 5 lettres; en 1933, 11 lettres, toutes de la même espèce¹¹.

Le rythme imposé aux collaborateurs-chefs est souvent pressé, à cause des délais de parution joints aux contraintes de l'ordre alphabétique. Il n'est pas rare qu'on leur envoie une liste d'une vingtaine d'articles, à fournir dans un délai de quatre semaines, «pour mettre le point final au fascicule en cours». Pour obtenir l'article *Wirz* (de Zurich, soit environ 7 colonnes du *DHBS*), promis par Hans Georg Wirz pour la fin d'août 1932 (l'auteur avait une année devant lui), les deux collaborateurs-chefs du canton de Zurich, Emanuel Dejung et Werner Ganz, écrivirent sept fois à l'auteur, lui rendirent deux visites, lui téléphonèrent et lui télégraphièrent, tout cela en vain: il fallut faire intervenir le secrétariat général du *DHBS*, pour que l'article arrivât enfin au début de février 1933¹². Lorsqu'un article était imprimé, les épreuves devaient être corrigées et renvoyées par retour du courrier, ce qui empêchait les collaborateurs-chefs de faire des contrôles sur les documents originaux, et les obligeait à chercher l'aide d'étudiants ou d'érudits travaillant à titre privé pour les effectuer. En outre, il fallait encore calmer les auteurs qui s'irritaient des coupures faites à leur texte sans qu'on leur ait demandé leur accord, et servir de tampon entre eux et la direction du *DHBS*¹³. Et finalement, il appartenait aussi aux collaborateurs-chefs d'agir auprès des gouvernements cantonaux pour obtenir un appui financier ou publicitaire.

On voit donc que la tâche de collaborateur-chef du *DHBS* n'était pas une sinécure. Elle requérait, outre l'autorité scientifique, le savoir-faire et une bonne organisation, de la diplomatie, le sens des relations publiques et une certaine «surface» politique.

Les archivistes

A première vue, les archivistes paraissent tout désignés pour fournir à un dictionnaire historique et biographique une importante et utile contribution: bénéficiant généralement d'une formation historique approfondie, placés au coeur de la documentation de première main, jouissant auprès des historiens locaux et régionaux et auprès de leur administration cantonale d'un véritable prestige, au moins dans les cantons non universitaires, les archivistes semblent devoir être les principaux responsables d'une telle publication.

Mais l'évolution même du métier d'archiviste montre que la liaison entre les archives d'une part et les dictionnaires biographiques et historiques d'autre part, n'est pas nécessaire. Elle dépend de certaines circonstances qui ne se sont pas toujours trouvées réunies.

Le cahier des charges des archivistes dans les cantons suisses ou chez leurs alliés sous l'Ancien Régime est aisément à reconstituer par les nombreuses publications sur l'histoire des archives suisses parues depuis la fin du siècle dernier. Pour Genève, j'ai eu l'occasion de l'exposer à diverses reprises¹⁴ en me fondant sur les registres du Conseil et sur les archives de la Chambre des Fiefs, créée au début du XVIIIe siècle pour reprendre en main les titres fonciers et les droits de l'Etat, tombés en négligence au cours du siècle précédent. Les archivistes du XXe siècle finissant qui liront ces lignes reconnaîtront certainement, sous les traits du commissaire général genevois, les caractères et la situation professionnelle de leurs lointains confrères des XVIIe et XVIIIe siècles, gardiens des archives ou «*registratorès*» de Berne, de Lucerne ou de Zurich.

Faisant son rapport annuel au Conseil de Genève, le 8 janvier 1746, le commissaire général s'excusait de n'avoir pas avancé, faute de temps et de personnel, au dépouillement des titres non inventoriés, alléguant en particulier «qu'il est fort incertain si ce travail procureroit de nouveaux titres à la Seigneurie capables de lui donner un écu de revenu de plus. Cela n'est pas dans l'intention, ajoutait-il, de négliger cet objet de ma tablature (...) [scil. de mon cahier des charges], mais j'estime toujours que la principale fonction du commissaire général est de mettre et conserver en bon ordre les titres et papiers de la Seigneurie qui lui sont confiés, d'en donner connaissance et communication aux particuliers dans les cas permis, et de s'instruire lui-même tellement des droits du public qu'il puisse le défendre dans toutes les occasions qui peuvent se présenter»¹⁵. Tâche essentiellement juridique et administrative, donc, que celle des anciens commissaires généraux de la Ville et République de Genève. S'ils inventoriaient des archives, c'était pour découvrir et maintenir les droits de la Seigneurie et non pour alimenter la curiosité des érudits. Choisis pour leurs compétences juridiques, leur fermeté, voire leur caractère combatif, ils se recrutèrent durant tout le XVIIIe siècle parmi les avocats ou les professeurs de droit. Le gouvernement attendait d'eux une action juridique et même politique, pour établir et défendre ses droits, surtout dans les incessants conflits de frontières qui opposaient Genève à la couronne de Sardaigne au sujet des terres de Saint-Victor et Chapitre, dont le statut hybride prêtait à toutes sortes de contestations. Le Traité de Turin du 3 juin 1754, établissant des frontières territoriales continues entre les deux Etats, tarit cette source de conflits, mais le travail du commissaire général n'en fut pas diminué pour autant. Il fallut refaire les inventaires et reconstituer les séries de documents, dépareillées par les échanges ou les aliénations de territoires. Surtout le commissaire général fut appelé de plus en plus souvent à faire des recherches sur les droits fonciers des particuliers, puis, à l'époque des troubles du dernier tiers du XVIIIe siècle, qui tournaient essentiellement autour de la condition des personnes, sur la filiation des natifs de la ville et des sujets de la campagne.

Avec tout cela, il était presque inconcevable qu'un commissaire général se détournât de son travail d'archiviste, essentiellement juridique et administratif, pour se livrer à des études de pure curiosité sur le passé. Il est rarissime au cours du siècle de voir un commissaire général signaler la découverte d'un document intéressant au cours de la confection des inventaires, que le commissaire général Jean-Jacques Trembley qualifiait en 1737 de «travail qui est par luy-même bien sec et sterile, quoy que parcy parlà on rencontre quelques pieces curieuses et instructives parmi des tas de papiers inutiles.»¹⁶

En outre, l'attitude négative du gouvernement à l'égard de tout discours sur l'histoire de Genève ne facilitait pas les choses. Exposer en public l'histoire de la ville, c'était mettre ses droits en discussion, donner prise aux contestations du voisin savoyard¹⁷. Sans doute, l'attitude du Conseil était-elle plus favorable aux historiens de l'extérieur, tels qu'Agrippa d'Aubigné, Melchior Goldast, Michael Stettler au XVIIe siècle, ou Abraham Ruchat et même Hans-Jacob Leu au XVIIIe siècle. Par exemple le gouvernement genevois collabora à la réédition de la *République des Suisses* de Simler par les soins de Leu. La contribution genevoise, fournie par Jean-Antoine Gautier et Antoine Tronchin, a été attentivement revue et corrigée par une commission du Conseil¹⁸. Le gouvernement profitait de l'occasion pour faire valoir son point de vue historico-juridique, tout en laissant un historien du dehors assumer la responsabilité et même le risque de la publication.

Messieurs de Genève n'allaienr cependant pas stipendier un fonctionnaire pour envoyer à Leu des généalogies et des notices sur les terres genevoises pendant les vingt ans que dura l'élaboration du *Schweizerisches Lexicon*. Les commissaires généraux, les gardiens des archives du Conseil avaient d'autres soucis, et le travail des archives n'était qu'un tremplin pour accéder à de plus hautes dignités politiques.

Leu eut pourtant l'occasion d'utiliser les services, non pas du commissaire général, mais d'un employé des Archives: Jean De La Corbière (1680—1756), membre du Conseil des Deux-Cents en 1709, auditeur en 1713, sautier — c'est-à-dire concierge ou huissier principal de l'Hôtel de Ville — et membre du Conseil des Soixante en 1726, il fut déposé du Conseil des CC pour dettes en 1733 et dut donc renoncer à toutes ses fonctions publiques. Mais comme il avait collaboré avec la Chambre des Fiefs dès le début de son activité, et qu'il manifestait de grandes dispositions pour le travail des archives, il fut employé par les secrétaires d'Etat, par la Chambre des Fiefs et par le commissaire général à faire des inventaires, des répertoires, des recueils d'extraits de documents et de registres du Conseil sur divers sujets. N'ayant plus d'ambition politique, il avait tout loisir de cultiver son penchant pour l'histoire et l'archéologie. Il profita donc de ces travaux, conçus à l'origine à des fins purement administratives, pour réunir toutes sortes de renseignements sur les bâtiments, la topographie ancienne, les «antiquités» de Genève. Ce travail, qu'il aimait sans doute, était pourtant considéré comme ingrat par ses contemporains: «On ne sauroit donner une juste idée des travaux de De La Corbière, si on le considère relativement aux indices qu'il a fait pour divers objets importans, aux recueils qu'il a rassemblés: il rendit facile l'usage des archives; ce travail, aussi ennuy-

eux qu'important et obscur, annoncera peut-être pendant toute l'existence de Genève le sacrifice qu'il fit de sa liberté à l'utilité publique»¹⁹.

Ainsi, Jean De La Corbière voulut bien faire bénéficier le *Schweizerisches Lexicon* des lumières qu'il avait pu acquérir dans les archives de Genève. Ce cas particulier préfigurait le rôle qu'allaienr jouer les archivistes au XIXe siècle, dans le prodigieux essor des sciences historiques qui se développe dès 1820 ou plus tard selon les cantons.

Les travaux publiés par nos collègues sur la formation de leurs archives cantonales comme instruments de la recherche historique permettent de dessiner le «portrait-robot» de l'archiviste idéal au milieu du XIXe siècle. L'archiviste est l'exécuteur des volontés d'un magistrat ou d'un groupe qui entend justifier par l'histoire une certaine idée du progrès, du développement des institutions, dont l'aboutissement normal est l'état politique et social du XIXe siècle. Cette étude historique doit être fondée non sur les racontars des vieilles chroniques, mais sur les documents dont on découvre alors la valeur d'information historique. Porté aux nues pour ses connaissances paléographiques et philologiques, mais mal payé, l'archiviste est généralement un homme amène, d'une grande obligeance, et très travailleur. Il cultive dans la solitude, dans des locaux inconfortables et inappropriés, son goût des sciences exactes, qu'il projette sur ses inventaires et ses répertoires d'archives. La profession, qui offre peu de débouchés et ne saurait attirer que des idéalistes «entrés en science» comme on entre en religion, est auréolée par là-même d'un grand prestige, ou plutôt c'est le prestige de l'histoire qui rejaillit sur son principal serviteur, l'archiviste.

Puissant stimulant que celui-là, qui suffit à expliquer l'énorme travail fourni alors par les archives, mais essentiellement pour l'histoire cantonale et l'histoire du moyen âge. L'approfondissement et l'élargissement des connaissances de détail qui en est résulté a certainement permis la publication de ces «sommes», de ces recueils sur lesquels nous vivons encore.

Le *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse* est, à bien des égards, l'aboutissement de tous ces efforts et le résumé de ces connaissances accumulées. Les archivistes ont-ils joué dans cette entreprise le rôle prépondérant qu'on leur prête, peut-être, comme le corbeau de la fable, pour mieux les exploiter? On a vu plus haut l'importance du rôle joué par les collaborateurs-chefs pour coordonner les contributions cantonales et les fournir dans les délais prescrits à la direction centrale, et en général le poids de leur responsabilité dans l'avancement et la réussite du *DHBS*. Ce rôle n'a pas été assumé partout par les archivistes. Sans doute certains d'entre eux, tels Paul-Edmond Martin à Genève, Robert Durrer à Stans, Peter-Xaver Weber à Lucerne avaient-ils l'autorité, la puissance de travail ou les moyens scientifiques et administratifs requis pour accepter une telle charge. D'autres, fonctionnaires faméliques, étaient heureux de bénéficier des maigres ressources supplémentaires que pouvait leur procurer leur collaboration au *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*.

Toutefois, si la grande majorité des archivistes des cantons suisses a travaillé peu ou prou à la grande entreprise, peu ont assumé la charge de collaborateur-chef. Sur 47

collaborateurs-chefs dont les noms figurent en lettres grasses dans la liste complète placée en tête du volume VII, 9 étaient archivistes d'Etat, 1 archiviste en retraite, 3 archivistes adjoints. En revanche, on compte 9 bibliothécaires, 11 professeurs et 14 d'une autre profession: directeur d'un musée cantonal, magistrat, etc. Du reste, en recrutant ses collaborateurs cantonaux, V. Attinger ne s'est pas adressé systématiquement aux archivistes: la situation professionnelle, la proximité des documents originaux n'étaient pas le seul critère de choix. L'envie de se dévouer y jouait aussi son rôle ...

Et aujourd'hui? Une fois oubliée la griserie que l'on peut éprouver à l'idée d'être le premier intendant de l'histoire, l'archiviste se trouve en face d'un cahier des charges qui, par ses aspects techniques et administratifs, évoque davantage celui du commissaire général de Genève au XVIII^e siècle que celui du chercheur et de l'historien du XIX^e. En refusant de collaborer au nouveau *DHBS*, *en tant qu'archivistes*, en énumérant les motifs de ce refus, nos collègues réunis à Aarau en mars 1981 ont ouvert les yeux à ceux qui vivaient encore dans le passé.

L'énergie, le travail investis dans l'étude et l'inventorisation des archives médiévales et de l'Ancien Régime, dans la publication de documents et d'ouvrages historiques fondamentaux ont pu détourner du présent les préoccupations des archivistes. Mais depuis les années soixante, il est impossible de s'aveugler plus longtemps. Partout la documentation du XIX^e et du XX^e siècles s'est amoncelée dans des caves et des greniers: il est urgent de réfléchir à la manière dont on va la traiter, de façon à préserver pour l'avenir des témoins non pas d'une vision antiquisante de l'histoire, mais de notre temps, de notre société et de ses caractéristiques. Partout aussi, des méthodes d'archivage se développent (microfilm, banques de données informatisées, C.O.M., vidéodisque). Le médiéviste encombré par son lourd héritage, ayant parfois perdu le sens de la longue durée, ne les maîtrise pas. Partout aussi on construit ou on projette des bâtiments nouveaux, signe que les pouvoirs publics ne refusent pas les moyens d'action aux archives. Mais l'ampleur et la nouveauté des problèmes techniques, l'importance de la réflexion sur les archives modernes, le rétablissement de la continuité avec les anciennes administrations, requièrent désormais toute l'attention de l'archiviste du XX^e siècle finissant. C'est là qu'il accomplira oeuvre d'utilité publique et c'est en mettant des archives modernes et efficaces à la disposition des documentalistes et des historiens, qu'il apportera une contribution essentielle à la réalisation du *Dictionnaire*. Celui-ci ne saurait être en effet une simple mise à jour du *DHBS*. Il doit être entièrement repensé en fonction des connaissances et des moyens d'information actuels. Ainsi portera-t-il le témoignage le plus exact de l'état des sciences historiques à notre époque.

NOTES

- 1) L'histoire du «Moréri», de ses éditions successives et de ses concurrents est tirée en grande partie de la préface rédigée en 1731 par Pierre Roques pour le «Moréri de Bâle», soit Louis MORERI, *Le Grand Dictionnaire historique ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane ...*, t.I, Bâle, 1731.
- 2) Archives d'Etat de Genève, R.C. 180, f. 186 v. et R.C. 181, p. 107, 108 et 109. Tous les exemplaires de ce recueil que nous connaissons portent sur la page de titre les mots «Cum Privilegiis S. Caesareae majestatis et regis christianissimi», ces trois derniers mots biffés.
- 3) Voir ce qu'en dit au lexicographe Hans-Jacob Leu le collaborateur bernois qui fut le plus touché par cette mesure, le pasteur de Berthoud Johann-Rudolf Gruner, dans une lettre du 24 août 1746, à la Zentralbibliothek Zurich, ms. L 496, p. 247—248 (citée dans mon article «Messieurs de Berne et l'histoire des évêques de Lausanne au XVIIIe siècle», dans *Revue historique vaudoise*, t. 83, 1975, p. 192—193 et note 1 de la p. 193. Cf. aussi Marianne VOGT, *Johann-Jacob Leu, 1689—1768. Ein zürcherischer Magistrat und Polyhistor*, Zurich, 1976, p. 220—222 (Mitteilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zürich, Bd. 48, Heft 1)).
- 4) Ces projets, présentés comme des prototypes du *Schweizerisches Lexicon* de Leu, sont énumérés par Marianne VOGT (*op. cit.*, p. 202—204), qui par ailleurs s'est complètement trompée sur la chronologie et les relations de filiation entre les différentes éditions et traductions du Moréri.
- 5) Zentralbibliothek Zurich, mss. L 495—514.
- 6) Gottlieb Emanuel von HALLER, *Bibliothek der Schweizer-Geschichte ...*, t. II, Bern, 1785, p. 5—6, No 15; cf. aussi Marianne VOGT, *op. cit.*, p. 212—224.
- 7) Zentralbibliothek Zurich, ms. L 497, p. 115.
- 8) La plus ancienne biographie imprimée est celle que Hans-Jakob Holzhalb donne lui-même son *Supplement zu dem allgemeinen helvetischen ... Lexicon*, t. III, Zurich, 1788, p. 180; cf. aussi Egbert-Friedrich von MÜLINEN, *Prodromus einer schweizerischen Historiographie*, Berne, 1874, p. 38; Carl-Conrad KELLER-ESCHER, *Zürcher Apotheken und Apotheker*, Zürich, 1893, p. 33—34 (Tiré à part de *Festschrift zur Erinnerung an die fünfzigjährige Stiftungsfeier des Schweizerischen Apotheker-Vereins in Zürich*, 1893); *Schweizerisches Geschlechterbuch/Almanach généalogique suisse*, t. IV, 1913, p. 263.
- 9) Lettres de Hans-Jakob Holzhalb à Gottlieb Emanuel von Haller, des 6 juillet et 30 novembre 1784, et du 1er mai 1785, à la Burgerbibliothek Bern, ms. hist. helv. III/203, p. 261—264 et 215.
- 10) Lettre à Robert Durrer, du 13 août 1917.
- 11) Archives d'Etat de Neuchâtel, archives du DHBS, dossier de correspondance P.-X. Weber.
- 12) *Ibid.*, dossier Emanuel Dejung, lettres des 21 décembre 1932 et 2 février 1933.
- 13) *Ibid.*, même dossier, lettre d'Em. Dejung à la direction du DHBS du 29 septembre 1930.
- 14) Communication à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, présentée le 27 janvier 1972: «Les historiens de Genève et les archives sous l'Ancien Régime», résumée dans le *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. XV, 1ère livraison, 1972, p. 90—91;

ead., «La formation des archives de Genève au XVIIIe siècle», communication à l'Association des archivistes suisses, réunie à Genève le 27 septembre 1973, compte rendu dans *Mitteilungen der Vereinigung Schweizerischer Archivare*, No 25, August 1974, p. 10—11.

- 15) Archives d'Etat de Genève, R.C. 246, cahier inséré entre les pages 16 et 17.
- 16) *Ibid.*, R.C. 237, cahier inséré entre les pages 20 et 21 (rapport annuel, présenté au Conseil le 12 janvier 1737).
- 17) Catherine SANTSCHI, «Un portrait officiel de Genève à la fin du XVIIe siècle. La contribution genevoise à l'atlas du P. Vincent Coronelli», dans *Genava*, n.s., t. XXIV, 1976, p. 202—204; *ead.*, *De l'Escalade à la Révocation de l'Edit de Nantes. La censure à Genève au XVIIe siècle*, Genève, 1978, p. 73—75.
- 18) En 6 séances, d'octobre 1720 à novembre 1721 (Archives d'Etat de Genève, R.C. 219, p. 486, 26 octobre 1720; R.C. 220, p. 162, 184—185, 226, 242, 514: 29 mars, 9 avril, 7 et 21 mai, 15 novembre 1721).
- 19) Jean SÉNEBIER, *Histoire littéraire de Genève*, t. III, Genève, 1786, p. 248—249; sur Jean De La Corbière, voir GALIFFE, *Notices généalogiques ...*, t. II, 2ème éd., Genève, 1892, p. 190.

Angeregt durch die geplante Neuherausgabe des *Historisch-Biographischen Lexikons der Schweiz* (HBLS), die Einstellung von schweizerischen Archivaren zu diesem Unternehmen und aufgrund ihrer Erfahrung aus der Mitarbeit an zwei lexikographischen Werken behandelt die Verfasserin die Geschichte historischer Lexiken von Louis Moréri und Johann Jakob Hofmann zum *Neuvermehrten Historisch- und Geographischen Allgemeinen Lexicon* von 1726 sowie zu jenen von Hans Jacob Leu und Hans Jakob Holzhalb, erschienen von 1747 bis 1765 und 1786 bis 1795. Die Werke dieser beiden werden ziemlich ausführlich behandelt.

Nach diesem einleitenden Teil folgt eine eigentliche Geschichte des HBLS (1918—1934) mit einer Beurteilung des Einsatzes der Archivare (unter besonderer Berücksichtigung Genfs) in älterer und neuerer Zeit.

Den Schluss bilden ein kurzes «Berufsbild» des Archivars im 19. Jahrhundert, eine Schilderung der Beziehungen der Archivare zum HBLS und eine Begründung, wieso die heutigen Archivare eine Mitarbeit am geplanten HBLS grösstenteils ablehnen.